

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissements et équipements des CFA	191

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du Travail et notamment les articles R6232-1 à R6232-24,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage signé le 14 novembre 2011,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14 novembre 2011 approuvant le Contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil Régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les conventions-types relatives aux subventions d'investissements et d'équipement des CFA,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors de la séance du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018 relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 100 320 € au profit du BTP CFA Sarthe (opération n°2018_13622),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 132 000 € au profit du BTP CFA Sarthe (opération n°2018_13623),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 approuvant l'avenant-type relatif aux subventions d'investissements et d'équipement des CFA,

VU l'avis n° 2019 49042v1572 du pôle d'évaluation domaniale de Direction Générale des Finances Publiques en date du 01 octobre 2019.

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - DOSSIERS TRAVAUX 2019

ATTRIBUE

une subvention globale de 181 293 € aux organismes présentés en 1 - annexe - 1.

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures au 15 novembre 2019.

2 - DOSSIERS D'EQUIPEMENTS 2019

ATTRIBUE

une subvention globale de 297 051 € aux organismes présentés en 2 - annexe 1,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures au 15 novembre 2019.

3 - DOSSIERS EN MAITRISE D'OUVRAGE REGIONALE

LYCEE PROFESSIONNEL NARCE

APPROUVE

l'acquisition du terrain bâti cadastré préfixe 042, section ZX, n° 382p (numérotation provisoire) - commune Loire-Authion (49) d'une contenance de 11ha 53a 91 m² au prix de 350 000 euros net vendeur.

AFFECTE

une autorisation de programme de 350 000 € au titre de cette acquisition.

AUTORISE

la Présidente à signer l'acte notarié de vente du terrain bâti 042 ZX n° 382p (numérotation provisoire), au prix de 350 000 euros net vendeur figurant en 3 annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer tous les actes consécutifs ou corollaires à cette acquisition.

AUTORISE

la Présidente à prendre en charge sur le budget régional les coûts relatifs à la rédaction, l'authentification et la publication de l'acte notarié constatant ce transfert.

CFA BTP CFA VENDEE et URMA ESFORA

AFFECTE

une autorisation de programme de 15 000 € au titre des missions d'études de diagnostic et d'avant-projet de redimensionnement de l'espace restauration commun aux CFA BTP 85 et URMA ESFORA Vendée,

4 - AMENAGEMENTS DE PROGRAMMES DEJA VOTES

CFA BTP SARTHE

APPROUVE

les aménagements présentés en 4 - annexe 1.

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 15 377 €.

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire globale de 15 377 €.

APPROUVE

l'avenant modificatif, conformément à l'avenant-type adopté lors de la commission permanente du 27 septembre 2019.

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément à l'avenant-type adopté lors de la commission permanente du 27 septembre 2019.

CARENE

AUTORISE

la prise en compte de l'acquisition foncière antérieure à la décision de la commission permanente du 5 avril 2019 pour l'opération n°2019_05032.

AUTORISE

le versement du 1er acompte sur la présentation de l'acte notarié lié à cette acquisition pour l'opération n°2019_05032.

AUTORISE
le correctif de TVA pour l'opération n°2019_05032.

APPROUVE
l'avenant présenté en 4 - annexe 2.

AUTORISE
la Présidente à signer l'avenant présenté en 4 - annexe 2.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs